

Publications économiques et financières



Un archipel en quête d'attractivité

N° 767 Septembre 2023

PANORAMA DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Chef-lieu	Saint-Pierre
Superficie	242 km ²
Situation géographique	Océan Atlantique, à 25 km de Terre-Neuve, 1 800 km de Montréal et 4 300 km de Paris
Langue parlée	Français
Monnaie	Euro
Statut	Collectivité d'outre-mer, statut de Pays et territoire d'outre-mer -PTOM
Rang mondial IDH (2010)	66
Représentation nationale	1 député, 1 sénateur, 1 représentant au Conseil économique, social et environnemental
Représentation de l'État	Préfet

CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES

Repères historiques et géographiques

Avant l'arrivée des Européens à partir du XV^e siècle, l'archipel a été peuplé par des populations amérindiennes dont les Béothuks, derniers habitants autochtones de la région de Terre-Neuve, qui seraient les derniers représentants. À partir de 1536 et la prise de possession du territoire au nom de François 1^{er} par Jacques Cartier, l'archipel a été tour à tour colonie française puis britannique avant de devenir définitivement français en 1816. Historiquement, le territoire est très lié au secteur de la pêche, avec l'installation permanente de pêcheurs basques, bretons et normands pour l'essentiel à partir du XVII^e siècle et le développement de l'activité halieutique, et notamment la pêche à la morue qui a connu des périodes florissantes durant la seconde moitié du XIX^e siècle puis de l'après-guerre jusqu'aux années 1980. En 1992, devant l'effondrement des stocks, le moratoire sur la pêche à la morue, imposé par le gouvernement fédéral canadien, a marqué définitivement la fin d'un modèle économique déjà sur le déclin.

Situé au cœur des Grands Bancs de Terre-Neuve dans l'Atlantique Nord, à 4 300 km de Paris et à 25 km au sud de Terre-Neuve, l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon est composé de huit îles ou îlots totalisant 242 km², dont seulement deux sont habités en permanence. Saint-Pierre, la plus petite mais aussi la plus peuplée avec 205 habitants au km², s'étend sur 26 km². Miquelon-Langlade, la plus grande (216 km²) a une densité de population très faible de 3 habitants au km², elle est en réalité constituée de deux îles, Miquelon et Langlade, reliées par un isthme sablonneux de 12 km de long.

Le cadre institutionnel

D'abord territoire d'outre-mer (1946-76) puis département d'outre-mer (1976-85) et collectivité territoriale *sui generis* (1985-2003), l'archipel détient depuis 2003 le statut de collectivité territoriale d'outre-mer régi par l'article 74 de la Constitution. La collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon est constituée de deux communes (Saint-Pierre et Miquelon-Langlade) et d'un conseil territorial. La loi organique du 21 février 2007 portant sur les dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer a défini un statut propre à Saint-Pierre-et-Miquelon. Cette loi précise notamment les éléments relatifs aux compétences de la collectivité, les règles d'organisation et de fonctionnement des institutions de la collectivité et les conditions selon lesquelles ces institutions sont consultées sur les projets de textes comportant des dispositions particulières à la collectivité. Les compétences régaliennes énumérées dans la Constitution ne peuvent pas être transférées à la collectivité.

La collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon détient des compétences en matière de fiscalité, droits et taxes, de cadastre, de régime douanier, d'urbanisme, de construction et de logement. L'État, représenté par le Préfet, dispose de compétences en matière de gestion des établissements publics locaux d'enseignement, de la voirie classée en route nationale et de la police de la circulation.

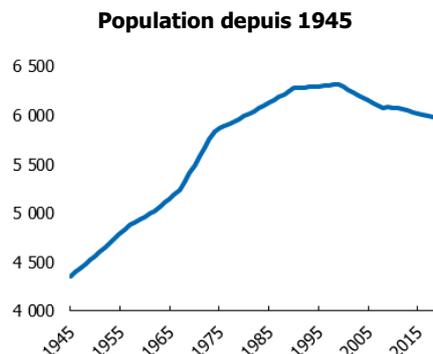
Dans la législation européenne, Saint-Pierre-et-Miquelon est considéré comme un Pays et territoire d'outre-mer (PTOM) fondé sur la base d'un régime d'association. À ce titre, l'archipel ne fait pas partie du territoire de l'Union européenne (UE) et n'est donc pas soumis directement au droit communautaire de l'Union européenne. Ainsi, c'est le conseil territorial qui fixe le montant des droits de douane, de la taxe spéciale, de l'octroi de mer et des droits de consommation.

UN TERRITOIRE QUI PEINE À RETENIR SA POPULATION MALGRÉ UN MARCHÉ DU TRAVAIL FAVORABLE

Une population en décroissance depuis le début des années 2000...

La population de l'archipel est estimée en 2020 à 5 925 habitants, dont 5 340 à Saint-Pierre et 585 à Miquelon-Langlade. Entre 1945 et 1999, la population n'a cessé de croître (+0,7 % en moyenne par an). Depuis cette date, elle a amorcé une lente diminution (-0,3 % en moyenne par an). Cette baisse du nombre d'habitants s'explique pour partie par **un taux d'accroissement naturel négatif depuis 2016** en lien avec **une fécondité faible et une population vieillissante** comme en témoigne la pyramide des âges. Le taux d'accroissement naturel était de -1,0 ‰ en 2020 contre 5,1 ‰ en 1999.

Les 15-29 ans représentaient 12,9 % de la population en 2020 contre 19,7 % en 1999. Cela s'explique par la tendance baissière du nombre de naissances, un facteur accentué avec les départs des jeunes générations qui sont contraintes de poursuivre leurs études supérieures en dehors de l'archipel et qui pour la plupart ne reviennent pas sur le territoire faute de débouchés professionnels.

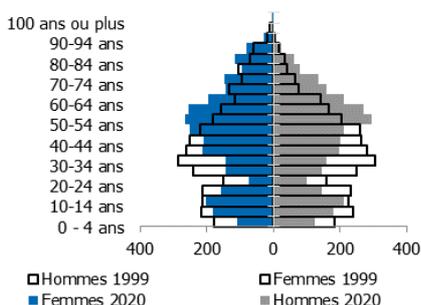


Source : Insee

pour poursuivre leurs études supérieures en dehors de l'archipel et qui pour la plupart ne reviennent pas sur le territoire faute de débouchés professionnels. L'indice de vieillissement a nettement augmenté (82,7 % en 2020 contre 42,6 % en 1999) ainsi que la part des plus de 60 ans dans la population (25,1 % en 2020 contre 15,6 % en 1999), accentuant le ratio de dépendance de 45,6 % en 1999 à 54,4 % en 2020.

À plus long terme, la baisse de la population active, l'augmentation des besoins de services à la personne ou encore la perspective d'une diminution de la consommation devraient peser sur la dynamique économique de l'archipel.

Pyramides des âges en 1999 et 2020



Source : Insee

...Caractérisée par un niveau de précarité limité

La situation financière des ménages ne soulève pas de préoccupation particulière : en 2019, le revenu salarial brut annuel moyen était de 31 900 euros contre 21 760 en France hors Mayotte. Cela s'explique par le poids important de la fonction publique dans l'emploi total sur l'archipel. Ainsi, environ la moitié des emplois est concentrée dans ce secteur et le salaire brut annuel moyen y est 1,8 fois plus élevé qu'au niveau national (41 987 euros contre 22 960 euros en France hors Mayotte en 2019). L'archipel enregistre également peu de cas de surendettement (une cinquantaine de dossiers déposés sur les dix dernières années) et un faible taux d'allocataires du RSA (0,7 % contre 5,3 % en France entière en 2020). Cette situation peut notamment s'expliquer par un taux d'activité élevé à 81,6 % contre 71,9 % en France entière fin 2020, qui se traduit par un faible taux de chômage à 3,3 % en 2022 contre 7,3 % en France entière en 2022, ainsi qu'une faible part d'emplois précaires (0,3 % contre 3,8 % en France en 2020). Le marché du travail se caractérise par une forte saisonnalité liée au climat avec une baisse de l'activité en période hivernale. Ainsi, le nombre de demandeurs d'emploi augmente entre novembre et avril. Sur les cinq dernières années, l'archipel a compté en moyenne 308 demandeurs d'emploi de catégorie A en période hivernale contre 187 en moyenne sur le reste de l'année. En lien avec l'amélioration du taux de chômage (3,3 % en 2022 contre 4,1 % en 2020), les difficultés de recrutement se sont amplifiées à Saint-Pierre-et-Miquelon.

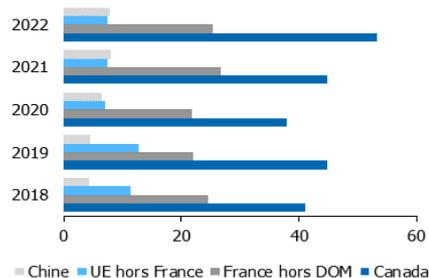
UN TERRITOIRE AU COÛT DE LA VIE ÉLEVÉ ET DÉPENDANT DU SECTEUR PUBLIC

Une économie qui importe massivement du Canada...

Les problématiques structurelles de l'archipel (conditions météorologiques, faible taille du marché intérieur, isolement, manque de ressources) contraignent le développement d'une production locale. **Les importations représentent ainsi 41 % du PIB en 2015.**

Du fait de sa proximité géographique, **le Canada est le premier fournisseur de biens de l'archipel.** L'Union européenne, incluant l'Hexagone, arrive en deuxième position. Toutefois, en excluant la France, l'UE exporte un peu plus de 7 millions d'euros courants vers Saint-Pierre-et-Miquelon, un niveau comparable à celui de la Chine au cours de ces deux dernières années.

Importations en valeur par pays d'origine (en millions d'euros)



Source : Douanes

En 2022, les biens d'investissement et les biens de consommation représentent chacun une part équivalente des importations, à près de 39 %. Les importations de combustibles en valeur représentaient 22,6 % du total en 2022, Saint-Pierre-et-Miquelon étant dépendant à 100 % des hydrocarbures pour sa consommation énergétique. Celles-ci sont majoritairement destinées (plus de 80 %) à la production d'électricité (EDF exploite sur chaque île une centrale thermique diesel) et au chauffage des habitations.

La balance commerciale de l'archipel, structurellement déficitaire, enregistrait un déficit d'environ 100 millions d'euros en 2022. Bien qu'en déclin, les produits de la mer constituent l'essentiel des exportations du territoire. En 2022, la vente de l'ATR 42-500 d'Air Saint-Pierre a exceptionnellement porté les exportations à plus de 8 millions d'euros, soit une hausse de près de 90 % par rapport à leur niveau de 2020-2021, et le taux de couverture à 7,4 %, soit un gain d'environ 3 points de pourcentage.

La dépendance à l'égard du Canada a des répercussions sur l'indice des prix mesuré à Saint-Pierre-et-Miquelon souvent corrélé **avec l'évolution du niveau des prix au Canada, ou l'évolution du taux de change euro/dollar canadien**. Sur les dix années précédant 2022, l'évolution de l'inflation était inférieure à 3,4 % avec une année de déflation en 2016. Outre le contexte mondial de faible inflation, Saint-Pierre-et-Miquelon a bénéficié de l'appréciation quasi continue de l'euro par rapport au dollar canadien (1,5 % en moyenne par an entre 2016 et 2020).

En 2022, l'inflation annuelle s'est élevée en moyenne à 9,3 % sur le territoire, un niveau anormalement élevé qui s'est expliqué par les difficultés sur les chaînes d'approvisionnement et les répercussions de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Ces phénomènes ont été amplifiés par la dépréciation de la monnaie unique à l'égard de la monnaie canadienne. Ainsi, le logement, l'eau, l'électricité et le gaz ont contribué à hauteur de près de la moitié à la hausse moyenne des prix constatée en 2022.

Le niveau des prix sur l'archipel est plus important qu'en France hexagonale du fait des coûts induits par l'insularité en Outre-mer (notamment le prix du fret maritime). Cet écart s'est amplifié en 2022, la hausse des prix sur le territoire a été beaucoup plus importante que dans l'Hexagone (+5,2 % en moyenne).

Deux dispositifs ont été mis en place afin de réduire cet écart constaté sur le coût de la vie : le Bouclier Qualité Prix (BQP) depuis novembre 2012 et les prix administrés sur les hydrocarbures depuis novembre 1988. Le premier consiste à fixer le prix global d'un panier de biens de consommation à un maximum de 160 € pour 55 articles. Ce dispositif est uniquement en place sur Saint-Pierre (Miquelon ne l'ayant pas reconduit en 2022). Le second encadre les prix de l'essence extra, de l'essence ordinaire, du fioul domestique et du gazole. Les prix fixés évoluent en fonction de la variation des droits et taxes ainsi que des prix à l'importation. Face à la hausse des cours du pétrole, les prix des carburants ont été revus à la hausse sur l'année 2022, pesant sur l'inflation constatée en 2022.

...tirée par les administrations publiques

Depuis la fin des années 90, l'économie de l'archipel dépend du secteur des services. Le secteur tertiaire concentre en effet la majeure partie des emplois (86,7 % en 2020 contre 81,0 % en 1999) et plus particulièrement les administrations publiques, l'enseignement, la santé et l'action sociale (61,9 % des emplois du secteur tertiaire).

Sur la dernière décennie, les créations de postes dans l'administration publique ont augmenté de presque 20 %, tandis que les secteurs primaires et secondaires ont perdu respectivement 24,5 % et 15,9 % de leurs emplois.

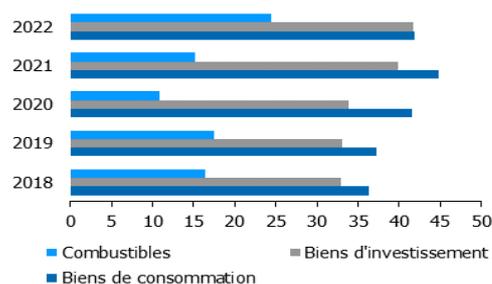
Hors administration publique, l'emploi a uniquement progressé dans le secteur de la construction (+15,7 % entre 2010 et 2020).

Répartition des emplois par secteur

	1999	2010	2020	Part en 2020	Variation 2020/2010
Primaire	76	55	42	1,4 %	-24,5 %
Industrie	194	170	143	4,7 %	-15,9 %
Construction	261	190	220	7,2 %	15,7 %
Tertiaire	2 259	2 506	2 632	86,7 %	5,0 %
Commerce, transport et services divers	1 037	1 146	1 004	33,1 %	-12,4 %
Administration, enseignement, santé et action sociale	1 222	1 360	1 628	53,6 %	19,7 %
Total	2 790	2 921	3 036	100,0%	3,9%

Source : Insee

Importations en valeur par produit (en millions d'euros)



Source : Douanes

Contributions* à l'évolution moyenne annuelle des prix en 2022

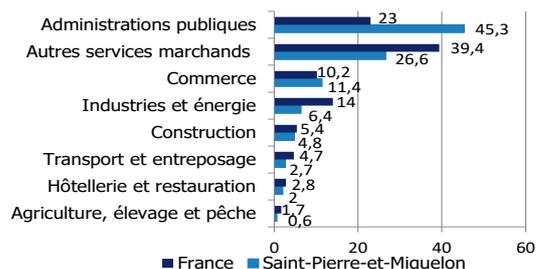


*La contribution de chaque poste est calculée en multipliant l'évolution annuelle moyenne du poste par sa pondération
Source : Préfecture

Les revenus perçus du personnel de la fonction publique ou assimilé soutiennent la consommation privée des ménages de l'archipel. Le revenu moyen déclaré par les agents de la fonction publique était de 43 562 euros en 2020 contre 28 975 dans le privé.

Combinées ensemble, les consommations publique et privée constituent 113 % du PIB en 2015. La part des administrations publiques dans la valeur ajoutée (VA) était supérieure de plus de 20 points de pourcentage en 2015 à celle de la France (45,3 % de la VA contre 23,0 % en France).

Répartition de la valeur ajoutée en 2015 (en pourcentage)



Sources : Iedom, Insee

UN SECTEUR PRIVÉ AU DÉVELOPPEMENT INCERTAIN

Un tissu commercial local significatif malgré de nombreuses contraintes

Le commerce représentait 11,4 % de la VA de l'archipel en 2015 et près de 17 % des entreprises enregistrées sur l'archipel en 2022. Le nombre d'entreprises commerciales est en hausse depuis 2020. Saint-Pierre-et-Miquelon en comptait 106 en 2020 contre 120 en 2022. L'activité de détail est prédominante, elle concentre plus de 70 % des entreprises commerciales du territoire depuis 2020. Le commerce de détail de Saint-Pierre-et-Miquelon se compose essentiellement de magasins de petite surface, principalement orientés vers l'alimentaire et l'habillement (en moyenne 44 % des entreprises de détail depuis 2020), auxquels s'ajoutent quelques commerces de plus de 400 m². Néanmoins, le développement de ce secteur est incertain car les commerçants de l'archipel font face à de nombreuses contraintes : faible profondeur du marché local, enclavement du territoire qui engendre des difficultés et des délais d'approvisionnement, concurrence de la vente en ligne, concurrence des achats directs sur le marché canadien, coût du transport maritime, etc. La gestion des stocks s'est également complexifiée ces dernières années en raison de l'éloignement géographique des fournisseurs et de la durée de transport qui s'est allongée en lien avec l'augmentation significative du nombre d'escales jusqu'à Saint-Pierre.

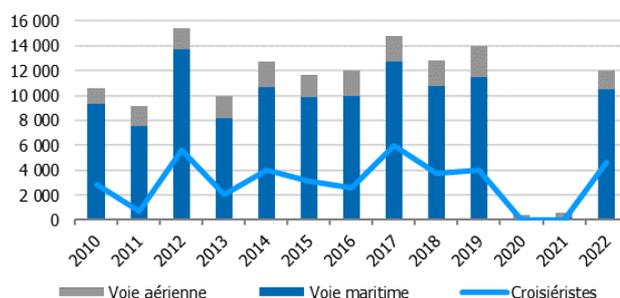
La construction : un secteur soutenu par la commande publique

La construction, malgré l'arrêt de l'activité durant la période hivernale, est le second secteur le plus important avec 5 % de la VA en 2015. Celui-ci représentait environ 7 % de l'emploi en 2020 et 11 % des entreprises enregistrées à Saint-Pierre-et-Miquelon en 2022. Ce poids s'explique notamment par l'importance de la commande publique. Sur les cinq dernières années, celle-ci représente en moyenne 24,6 millions d'euros par an. En 2022, les marchés signés par l'État et les collectivités s'élevaient à 24,4 millions d'euros (contre 21,4 millions d'euros en 2021), en augmentation de 14,3 %. En 2023, 23,9 millions d'euros sont annoncés au titre de la commande publique, dont 10,8 millions pour la collectivité territoriale, 7,2 millions pour la mairie de Saint-Pierre, 4,6 millions pour l'État et 1,3 million d'euros pour la mairie de Miquelon-Langlade. Le secteur profitera des futurs programmes publics et notamment « l'instrument européen de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale » (IVDCI) jusqu'en 2027.

Une reprise à confirmer pour le tourisme

La pandémie de Covid-19 a durement impacté l'économie du secteur du tourisme. Les années 2020 et 2021 ont en effet enregistré les plus faibles niveaux de fréquentation depuis 2010. En 2022, le tourisme a enregistré une franche reprise avec l'entrée de 11 999 touristes sur l'archipel, mais ce nombre reste encore inférieur de 13 % à la moyenne des touristes enregistrée au cours des trois années qui ont précédé la crise du Covid-19. Le retour des touristes de croisière a pesé sur les entrées puisque le nombre de croisiéristes accueillis en 2022 a excédé celui de 2019 (4 650 contre 4 000). En 2023, 15 escales de paquebots sont prévues sur l'archipel. Du fait de la proximité géographique, les Canadiens concentrent la grande majorité des flux entrants sur le territoire. En 2022, ils ont représenté 60,5 % du nombre total de touristes, soit 7 264 personnes. Ce nombre est toutefois en baisse puisqu'entre 2015 et 2019, 8 667 Canadiens se sont rendus sur l'archipel en moyenne chaque année. À l'inverse, le nombre de touristes américains ressort en hausse de 30 % par rapport à la moyenne enregistrée au cours de la période 2015-2019.

Fréquentation touristique étrangère depuis 2010



Source : Police aux frontières

Un secteur halieutique insuffisamment diversifié

Le secteur de la pêche a connu des restructurations importantes. Fin 2020, les quatre entreprises du pôle de pêche industrielle de Miquelon ont été dissoutes puis absorbées par l'entreprise Pêcheur du Nord, qui a fini par être cédée en juin 2023 à une société d'économie mixte ayant pour actionnaire la mairie de Miquelon. Devant les difficultés du secteur de la pêche industrielle, la création en 2022 d'une nouvelle entreprise locale d'armement de pêche, SPM Océan, a insufflé l'espoir d'un nouvel élan.

Depuis 2017 qui marque la chute de l'activité de la pêche industrielle, la moyenne annuelle de prises est de 367 tonnes, contre 974 tonnes de prises annuelles en moyenne entre 2010 et 2017, soit une baisse de 62 %. Les droits de pêche disponibles dans les eaux internationales situées entre le Canada et le Groenland au titre de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) sont exploités par affrètement de navires étrangers ou transférés à d'autres pays. De même, les quotas attribués par la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), ne sont pas exploités par l'archipel. Le taux de prélèvement des quotas de l'archipel est ainsi passé de 41,8 % pour la saison 2020-21 à 38,5 % pour la saison 2022-23. Par ailleurs, les collectes se concentrent sur quelques espèces : coquilles (58 % des prises industrielles lors des deux dernières campagnes), flétan, limande et raie principalement, une diversification accrue permettrait une gestion plus durable des ressources.

Avec le déclin de la pêche industrielle, la pêche artisanale a renforcé sa position, ses prises ont augmenté de près de 1,3 % au cours de la dernière décennie et le secteur concentre désormais 88 % des prises totales sur les deux dernières saisons. Toutefois, à l'instar de la pêche industrielle, la pêche artisanale reste concentrée sur quelques espèces : depuis 2015, le concombre de mer, en raison de sa forte valeur ajoutée mais également de sa facilité de prélèvement, représente en moyenne 76,6 % des prises. Enfin, le secteur de la transformation des produits de la pêche est encore insuffisamment développé sur l'archipel, le secteur est donc soumis à une forte saisonnalité et sa valeur ajoutée dans l'économie reste de fait limitée.

UN FINANCEMENT BANCAIRE DYNAMIQUE MAIS MARQUÉ PAR LE MANQUE DE FACTEURS DE CROISSANCE ENDOGÈNE

L'organisation du système bancaire de la place

Les cinq établissements financiers installés localement (EFIL) concentrent 84,3 % des financements de l'archipel. La Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse (CEPAC) depuis son rachat en 2016 de la Banque de Saint-Pierre et Miquelon (BDSPM), la Caisse d'Épargne Ile-de-France (CEIDF), et la Caisse des Dépôts et de consignation (CDC) exercent à la fois des opérations de crédits et de collecte de dépôts. La Coopérative immobilière des îles Saint-Pierre-et-Miquelon (CISPM) participe au financement de l'habitat, notamment dans le but de favoriser l'accès à la propriété des résidents de l'archipel, essentiellement des foyers à faibles revenus. Le Trésor Public est aussi présent localement pour assurer une mission de collecte de dépôts auprès des agents de la fonction publique. Le système bancaire s'organise autour de six guichets (dont quatre sont domiciliataires), soit un guichet pour 988 habitants (un guichet pour 1 881 habitants dans la France entière), et quatre distributeurs automatiques de billets (DAB), soit 1 481 habitants par DAB (1 299 habitants par DAB dans la France entière). En 2022, les établissements de crédit ont totalisé 18 791 comptes répartis entre les comptes à vue (50,5 % du nombre total de comptes, pour un montant moyen de 13 990 euros), les comptes sur livret (41,9 % du nombre total de comptes, pour un montant moyen de 10 986 euros), les comptes et plans épargne-logement (5 %, pour un montant moyen de 27 591 euros) et les comptes de dépôt à terme (2,6 %, pour un montant moyen de 50 780 euros).

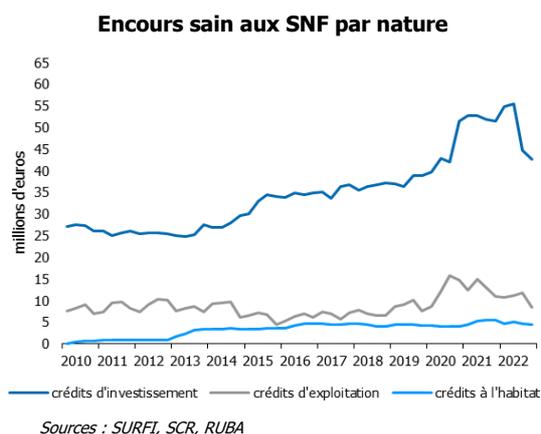
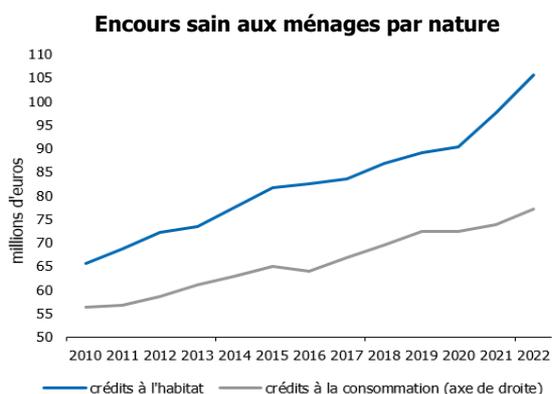
Un financement bancaire dynamique, tourné principalement vers les ménages

De 2010 à 2022, l'encours sain des crédits a augmenté en moyenne chaque année de 4,0 % passant de 135 millions d'euros à 225 millions d'euros. Un dynamisme porté à la fois par les crédits accordés aux entreprises et aux ménages (+4,0 % en moyenne par an sur la même période). En parallèle, le taux de créances douteuses a perdu 6,6 points de pourcentages, passant de 7,8 % en 2010 à 1,2 % en 2022.

La résurgence de l'inflation depuis 2022 a modifié les conditions d'exercice de l'activité bancaire sur l'archipel. La lutte contre l'inflation a conduit la Banque centrale européenne à procéder à un resserrement de sa politique monétaire en augmentant progressivement ses taux directeurs. Ce changement de cap monétaire s'est traduit par un renchérissement du coût du crédit. Par ailleurs, l'activité de refinancement des banques a été contrainte par la remontée des taux ce qui a eu pour conséquence de davantage durcir les conditions d'octrois de crédit. Malgré ce contexte, l'activité bancaire demeure dynamique, portée par la croissance des crédits aux ménages, tandis que l'encours des crédits aux entreprises s'est replié au cours de l'année 2022.

Le financement bancaire aux ménages a de nouveau accéléré (+8,3 % en 2022, +7,1 % en 2021). Cette variation s'explique par l'augmentation des encours à l'habitat (+8,4 % en 2022, +8 % en 2021), suite notamment à la mise en vente de la quatrième tranche du lotissement des Graves à Saint-Pierre. Malgré la baisse chronique de la population, la demande de logements demeure dynamique, notamment en raison de l'augmentation du nombre de ménages (+4,8 % sur les quinze dernières années). Les crédits à la consommation ont également augmenté et retrouvé un rythme de croissance comparable à ceux enregistrés sur la période 2017-2019 (croissance supérieure à +7 %). Les ménages dirigent leurs investissements en grande partie vers l'habitat : 80 % des crédits octroyés aux ménages sont des crédits à l'habitat. Cette part est assez proche de celle des ménages résidents français : 85 % de l'encours total des ménages sont des crédits immobiliers. L'achat d'une résidence principale demeure en effet une priorité pour de nombreux ménages de l'archipel.

Pour ce qui concerne le financement des entreprises, en 2022, l'encours des crédits d'investissement a diminué pour la deuxième année consécutive (-17,2 % en 2022 après -0,1 % en 2021). De la même façon, les crédits d'exploitation se sont repliés de 24,3 % après une baisse de 25,1 % en 2021, en lien avec le remboursement des PGE. L'archipel a fait l'objet d'un recours modéré aux PGE comparativement aux autres territoires d'outre-mer avec au total, 51 PGE qui ont été octroyés au 31 décembre 2021 pour un montant de 10 millions d'euros. L'endettement bancaire des entreprises non financières se compose essentiellement de crédits à l'investissement. Ces derniers représentent les trois quarts de l'encours total des sociétés non financières (SNF). Malgré le poids important des crédits d'investissement dans l'encours total de crédits aux SNF, les acteurs privés subissent l'insularité du territoire et l'étroitesse du marché local qui contraignent les perspectives de rentabilité et pèsent sur leurs décisions d'investissement. L'encours de crédits distribués par les établissements financiers aux ménages et aux entreprises résidents sur l'archipel s'élevait à la fin de l'année 2022 à 188 millions d'euros, dont 132 millions d'euros pour les ménages et 56 millions pour les SNF. **Les ménages résidents de l'archipel forment ainsi 70 % de l'encours des crédits totaux octroyés aux ménages et aux SNF contre 53 % au niveau national pour les ménages résidents français.**



Les actifs monétaires des agents ont été soutenus par la progression des dépôts à vue

De 2010 à 2022, les actifs financiers détenus par les agents économiques de l'archipel ont augmenté en moyenne chaque année de 3 % pour passer de 208 millions d'euros à 305 millions d'euros. Les dépôts à vue s'élevaient en décembre 2022 à 133 millions d'euros contre 77 millions d'euros en décembre 2010, soit une hausse annuelle moyenne de 4,3 %. Les placements liquides ou à court terme, qui regroupent l'ensemble des produits immédiatement disponibles avec un risque de perte en capital très limité (livrets A, livrets bleus, livrets jeunes, dépôts de caisse, bons de caisses, etc...), ont peu évolué entre 2010 et 2022, passant de 102 millions d'euros à 115 millions d'euros, soit une hausse annuelle moyenne de 0,9 %. Ainsi, la nette progression depuis 2010 des comptes d'épargne à régime spécial (+4,4 % en moyenne chaque année de 2010 à 2022) a été contrebalancée par la diminution chronique des placements indexés sur les taux de marché (-5,4 % en moyenne chaque année de 2010 à 2022). Alors que ces deux placements atteignaient chacun 51 millions d'euros en 2010, les comptes d'épargne à régime spécial cumulaient 90 millions d'euros en 2022 contre 25 millions d'euros pour les placements indexés sur les taux de marché. L'épargne de long terme a renforcé sa part dans le total des actifs financiers des agents de l'archipel, passant de 30 millions d'euros en 2010 à 58 millions d'euros en 2022. Celle-ci se compose essentiellement de produits d'assurance-vie, de plans d'épargne-logement, de placements en comptes-titres sous forme d'actions et d'obligations.

Les dépôts à vue demeurent donc le placement privilégié des résidents de l'archipel. Ils ont particulièrement augmenté pendant la crise sanitaire, en raison de la constitution d'une épargne « forcée » de la part des agents. L'augmentation récente des taux réglementés des autres placements liquides pourrait toutefois contester le poids des dépôts à vue dans l'ensemble des produits d'épargne. À la fin de l'année 2022, l'ensemble des avoirs financiers est détenu en grande partie par les ménages (environ 75 %). Ces derniers possèdent ainsi un peu plus de la moitié des dépôts à vue, la quasi-totalité des placements liquides (environ 90 %) et la totalité de l'épargne de long terme. L'épargne des SNF se compose, quant à elle, quasi exclusivement de dépôts à vue.

LES DÉFIS POUR L'ARCHIPEL

L'enjeu pour le territoire est de **retrouver l'attractivité économique nécessaire pour impulser un nouvel élan démographique**, essentiel à la diversification de l'économie de l'archipel et pour pallier les difficultés de recrutement existantes qui limitent le développement du secteur privé. Le territoire dispose en effet de plusieurs atouts susceptibles de favoriser les initiatives privées : une très bonne connectivité depuis l'installation du câble numérique sous-marin entre l'archipel et la péninsule de Burin à Terre-Neuve, une fiscalité plus favorable pour les sociétés avec un taux d'IS « normal » de 23 % et de 15 % pour les entreprises bénéficiant du taux réduit et un environnement stable avec de faibles problèmes de sécurité.

Afin de revitaliser l'activité économique de l'archipel et dynamiser la démographie, la collectivité territoriale a identifié plusieurs axes de développement stratégiques autour de la jeunesse, du développement durable et du tourisme durable. Depuis 2018, cela s'est concrétisé par la commande de nouveaux ferries (2018), ainsi que d'un nouvel ATR (fin 2020), la mise en place d'une ligne aérienne directe avec Paris durant la saison estivale (2018), ou encore la réhabilitation du quai en eaux profondes (2022). La venue de touristes étrangers doit bénéficier aux secteurs du commerce et de l'hôtellerie restauration et soutenir l'économie locale. L'archipel poursuit ainsi ses efforts d'ouverture et ses démarches de coopération régionale, comme en témoigne l'ouverture du Centre d'Information Touristique (CIT) en mai 2022 à Fortune à Terre-Neuve.

L'amélioration de l'attractivité économique de l'archipel nécessite **d'apporter des réponses aux tensions observées sur le marché immobilier** en raison d'une inadéquation entre l'offre et la demande et d'un parc de logements vieillissants dont certains nécessiteraient d'importants travaux de rénovation énergétique. Le projet de relocalisation du village de Miquelon, menacé de submersion avec le réchauffement climatique, s'inscrit sur la liste des grands défis en matière de logement, et par son caractère inédit et précurseur fait l'objet d'une attention toute particulière des pouvoirs publics.

Le renforcement de l'indépendance énergétique et alimentaire du territoire constitue enfin un enjeu pour les années à venir, alors que la très grande majorité des denrées est importée et que l'archipel doit également **entreprendre sa transition énergétique** en réduisant la part des hydrocarbures dans son mix énergétique, avec l'introduction d'énergies renouvelables et la poursuite du développement du réseau de chaleur urbain. Le développement de parcs éoliens est envisagé comme une solution adaptée pour le territoire et pourrait contribuer à réduire l'empreinte écologique de l'archipel. À terme, le renforcement de l'autonomie énergétique et alimentaire doit également permettre de lutter contre la dépendance extérieure et l'inflation importée.